

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ru de Nesles

Compte-rendu n°11 de la réunion du 26 octobre 2017

• Lieu :	Site du bassin n°2	
• Maître d'ouvrage (MO) :	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69	
• Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	• Maître d'œuvre (MOE) Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr
• Contrôleur extérieur	RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	• Coordonnateur SPS SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
• Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques	RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 direction@rvm-travauxpublics.com	• Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 thierry@prat-paysages.fr

PROCHAINE REUNION LE 9 NOVEMBRE 2017 A 9H30 SUR SITE – BASSIN N°2

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Nom, Prénom :	Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur-Marne	✓			✓
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr				✓
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire				
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLoux Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr				
Maire Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – cedric.maire@saur.com				
POUJOLY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudepartis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS				✓
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur				
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – jean-paul.angers@civc.fr				✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - ifaramus@aisne.fr				✓
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr				✓
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- labourel.sabine@aesn.fr				✓
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr				✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry benedicte.greff@carct.fr				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – earl.simon-legrand@wanadoo.fr 06.82.95.84.19	✓			✓
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne hpouzet@sgv-champagne.fr				
LOISEAU Reynald	Responsable d'exploitation viticole MHCS rloiseau@moethennessy.com – 06.07.35.04.92		✓		✓
DOYART Pascal	Responsable d'exploitation viticole – Champagne JACQUART pascal.doyard@free.fr - 06.80.31.97.16				
LERICHE Bernard	Propriétaire et exploitant viticole	✓			✓
BERTONI Gérard	Exploitant viticole – 06.22.52.24.35		✓		✓
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07				✓
LERICHE François	Propriétaire Nesles francoisleriche@orange.fr				
SOLIVEAU Daniel	Propriétaire Etampes	✓			
ROMAIN Michel	EARL de la Heurtebise- exploitation agricole sur Nesles-la-Montagne	✓			
M.TOUZE Denis Représenté par M. STORME	CD 02 - Voirie départementale dtouze@aisne.fr M. Cyrille STORME : cstorme@aisne.fr - 06.07.40.20.02	✓			
TASSAN Olivier	Directeur - RVM		✓		✓
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM methodes@rvm-travauxpublics.com	✓			✓
José BRAGA	Chef de chantier – RVM rvm-secteursud@orange.fr	✓			✓
PRAT Thierry	PRAT Paysages	✓			✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d'ouvrage	✓			✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• ADMINISTRATIF:

- | | |
|---|---------------------------------------|
| Document à transmettre : | EDITEUR > DESTINATAIRE |
| - Planning général des travaux avec détails | (RVM / PRAT > MOE) – Urgent |
| - Convention de passage sur chemin d'exploitation pour accès à la ravine avec seuils enrochés (151, 187, 150, 188, 149) (AMO > propriétaires concernés) | |
| - Retour des conventions Val D'Agglo | Val d'agglo - Urgent |

Document reçu :

- Altimétrie du dessus de la voûte de la Dhuy au droit es ouvrages de franchissements n° 171 et 172 transmis par M. POUJOULY
- Planning général des travaux transmis par RVM
- Plan de principe pour les travaux à proximité de la RD à transmettre à la voirie départementale

• TRAVAUX:

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Points particuliers :

- **Circulation des moyens de transport : création de poussière dans le lotissement, faire passer les camions autant que possible par le bassin n°2.**
- Signalisation des travaux interne au massif viticole à mettre en place **(lot 1)**.

Rappel : La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuy au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuy.

- Les terres issues du décapage feront l'objet **d'une éventuelle évacuation uniquement en cas de surplus après réemploi pour les besoins des travaux.**
- L'entreprise procédera au tri des matériaux lors de la réalisation des déblais des bassins. Les limons seront à réemployer en remblai et l'ensemble des autres matériaux évacués.
- Après discussion avec Mme SIRON, les subventions FEDER dépendent de l'existence d'une mare temporaire avec la présence de plantes hélophytes dans le bassin n°1 permettant une phytoremédiation.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Exécutions des travaux :

- Fossés à redents présents le long de la route départementale

Curage réalisé par la commune de Nesles-la-Montagne (en agglomération) et la voirie départementale (hors agglomération).

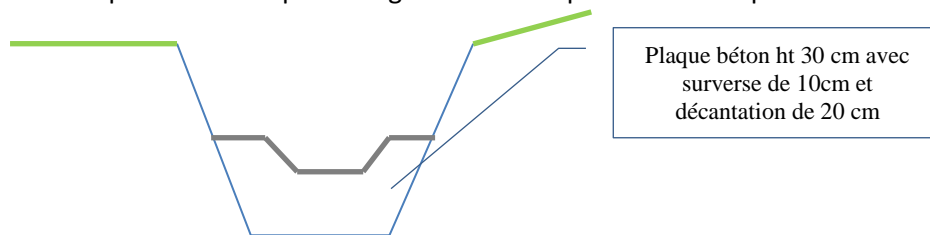


M. STORME indique que des aménagements similaires sont existants sur Château Thierry, avenue de Champagne en sortie d'un bassin.

Une visite a été faite avec M. MAGNIER pour voir les ouvrages concernés.



Voir avec RVM si un ouvrage du même principe hors planche peut être réalisé dans le fossé concerné en prenant en compte la mise en place de grès en amont pour créer une pente.



A transmettre pour rédaction d'une convention d'autorisation de travaux : plan de principe et matériaux utilisés.

A voir pour l'entretien des fossés et la mise en place de redents avec la commune de Nesles-la-Montagne pour les fossés en agglomération.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Présence d'un panneau au droit du début de la noue enherbée 145**



Un panneau « Commune de l'appellation d'origine CHAMPAGNE » est présent en sortie de l'ouvrage 102 « fossé à redents ». Ce panneau a été installé par le Département et financé par le CIVC. Le panneau est positionné à l'endroit du début de la buse à mettre en place sous la noue enherbée. Ainsi il faudra prévoir un déplacement du panneau en consultation avec la voirie départementale.



Le déplacement du panneau sera pris à la charge de la voirie départementale.

Tenir au courant M. STORME une semaine avant du début de la mise en place du fossé à redents 102 et de la noue 145.

- **Caniveau béton n°140 :**

Démontage des piquets et tendeurs fait.

Vigne arrachée.



- **Caniveau béton n°152 et 141 :**

Implantation faite et validée lors de la réunion du 19 octobre 2017 avec M. Loiseau.

Le caniveau béton n°141 est prévu d'être mis en place à la limite entre les exploitants M. Bertoni (Champagne Eve de rêve) et M. Loiseau (Moet et Chandon).

Reste à valider l'implantation du 141 avec le second riverain, M. BERTONI (à convoquer à la prochaine réunion).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Chemin n°121 :**

Vérifier sur le fond de plan Autocad s'il s'agit du chemin du bas (où passe la canalisation) ou celui au-dessus. **RVM.**

- **Plantation du bassin n°1 :**

Validation des plantations proposées en enlevant les Phragmites australis (roseau commun) (car trop envahissante)

Liste des plantations réellement implantées dans les bassins à fournir (PRAT)

- **Bassin 1 – A terminer**

Reste à faire la cunette en béton pour la liaison entre le dépierreur et les enrochements percolés ainsi que la réalisation d'une finition autour des canalisations en enrochements bétonnés.



Terrassement du bassin n°2 :

Déblai repris en fond du bassin amont pour atteindre le volume théorique.

Finition des pieds de talus à la pelle hydraulique en cours.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réalisation de la sortie de la surverse du bassin aval dans le fossé en cours. Voir à découper les têtes de roches dépassant de l'accotement pour ne pas créer un danger vis-à-vis d'un véhicule et pour la tonte des accotements



Surverse entre sous-bassins :

Les surverses sont créées, reste à mettre en place les enrochements.

Les moines seront équipés d'une vanne comme définie au marché pour bloquer les eaux dans les bassins en cas de pollution accidentelle. **A mettre en place sur les 2 bassins.**



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

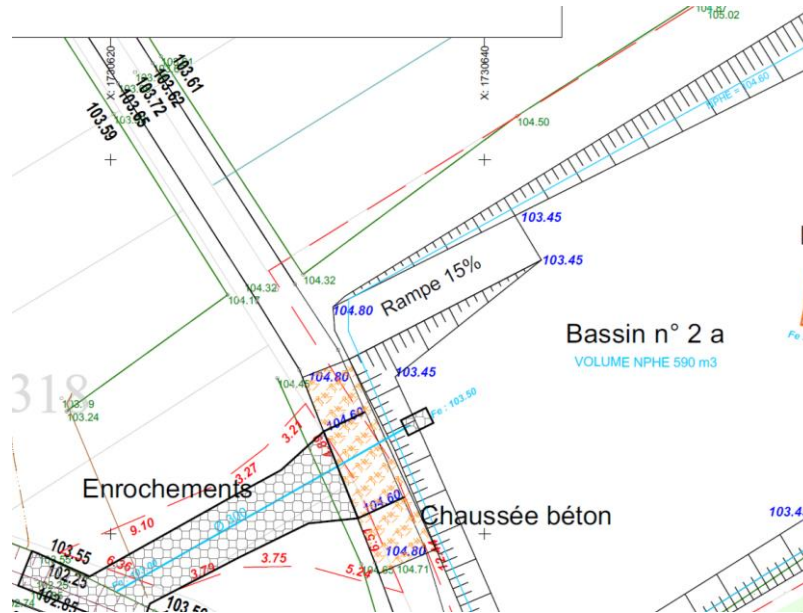


Accès de service :

Une modification de l'accès depuis le chemin communal est à faire. L'accès prévu ne permet de rentrer un engin lors des travaux d'entretien.

La modification porte sur la création d'une aire permettant à la fois l'accès à la rampe du bassin aval et au chemin présent le long des 3 bassins.

Cela engendre la prolongation de la canalisation de l'ouvrage de régulation avant pose de l'ouvrage et la réalisation de remblai complémentaire.



Il est aussi nécessaire de décaler la clôture pour que celle-ci ne soit pas au milieu du chemin communal.

L'implantation du portail sera faite après réalisation du nouvel accès. La largeur du portail sera adaptée à la largeur de l'accès (4 à 5 m). **A mesurer sur site.**

- Ouvrage n°161 :

Le chemin existant étant déjà contrepente, il reste à faire uniquement la descente d'eau en enrochement se raccordant sur le fossé communal. RVM implante le point bas pour caler la descente d'eau.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



RAPPELS :

- **Dégrilleur n°217 :**

Décalage au point bas existant.

- **Chemin n°132 :**

Il est prévu que le chemin 132 soit bétonné. Le reprofilage du chemin pourra poser des problèmes d'accès aux parcelles en aval.

Pour le piquetage du chemin, les exploitants riverains, M. DOYARD et M. VERBEKE seront invités en réunion de chantier.



- **Visite des entrées de champs et charretières à modifier dans le fossé de la route départementale**



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Les 3 ouvrages sont à refaire entièrement car leurs sections hydrauliques sont inférieures à la section du rejet du bassin à laquelle s'ajoutent les eaux de ruissellement de la voirie départementale.

Passage à refaire en canalisation béton diamètre 400 mm

Un arrêté est à demander à la commune avant réalisation des travaux.

- **Réalisation des chemins enherbés en pente unique :**

Les chemins seront mis en dévers unique par un déblai / remblai en maintenant un écoulement gravitaire des eaux de ruissellement.

- **Réalisation des chemins n° 125 et 126 et ouvrages dépierreurs 212 et 213 :**

Les chemins 125 et 126 seront reprofilés en V ou en dévers unique par déblai / remblai sur site.

Le point bas présent à l'arrière de l'habitation riveraine du n°126 fera l'objet d'un aménagement hydraulique de type ouvrage dépierreur + canalisation et rejet au pluvial ou tranchée drainant pour infiltration sur le site.

L'ouvrage 125 actuellement enherbé sera reprofilé en V avec la réalisation d'un dépierreur et rejet au réseau pluvial existant.



- **Traversées de l'aqueduc de la Dhuis :**

Il a été vu sur site en présence de Mme PIOT de Val d'Europe Agglomération et de M. POUJOULY d'Eau de Paris :

- Proposition de réalisation d'une « cunette bétonnée » en lieu et place de canalisation ou caniveau béton (**coupe en travers à fournir par RVM - fait**),
- La réalisation à la charge du syndicat de l'inspection de l'aqueduc de la Dhuis au droit des ouvrages n°171, 172 et du pont existant. Le pont existant ne faisant plus l'objet de travaux (aménagement en aval du pont d'un ouvrage béton pour capter les eaux de ruissellement), voir l'utilité de l'inspection à cet endroit.
- Il a été accepté de demander un devis au bureau d'études ECAA pour la réalisation du diagnostic. Transmis par ECAA et en attente d'une validation de son contenu technique par Val d'Europe Agglomération. **Validation du contenu technique faite par Mme Piot.**
- **En attente d'une date de mise en base eau de la Dhuis**

- **Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :**



Chemins initialement prévus en V spécifique avec revêtement mais actuellement en GNT (fait par MOËT)

Ces chemins seront gardés en l'état mais avec un reprofilage général.

La GNT sera fournie par MOËT et Chandon et la mise en œuvre sera réalisée par RVM.

- **Fossé à créer n°189 :**



Un tas de bois est actuellement présent au droit du futur fossé (partie gauche).
Après visite sur le site, il apparait que cette partie de fossé est actuellement en domaine privé.
Le MO prend contact avec le propriétaire. Cette partie (20 m) ne sera pas réalisée.

- **Fossé à redents n°102 :** un débroussaillage devra être réalisé avant son reprofilage.

A la demande des exploitants riverains, M. SIMON et M. PERTOIS, un réalignement du fossé va être réalisé pour faciliter l'entretien du fossé. Une demande de devis auprès du géomètre CHOLLET est en cours.

Convoquer M. PERTOIS après le passage du géomètre.

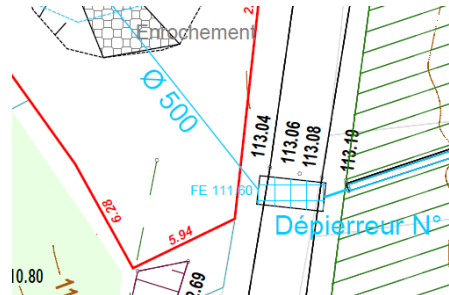


Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- Bassin n°1 : des reprises vont être à faire du fait des fortes intempéries du 15 et 25/08, en plus de bétonner les enrochements.
- **Canalisation en diam 500 provenant du dépierreux n° 220 alimentant le bassin n°1 :**

Est validé la modification de la canalisation en béton par du **PVC SN8** de diamètre égal suite délai d’approvisionnement ne permettant pas de respecter le planning. **Uniquement pour cet ouvrage.**



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. **Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.**

- Il est rappelé que le réemploi des roches pour la réalisation des rampes en enrochements bétonnés et acceptée sous réserve d’un lavage à haute pression des blocs avant mise en place du béton de scellement.
- **Ouvrages dépierreux 204, 205 et 186 :**
- Le dépierreux 205 est supprimé et le 186 sera doublé.
- Le rejet du dépierreux 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreux 186.
- **Ouvrages 151, 187, 150, 188, 149 :**

Les ouvrages 149 et 188 pourront être réalisés avec l’approvisionnement des enrochements par le chemin d’exploitation débouchant sur l’ouvrage 128. Chaque redent comprendra environ 40 m3 d’enrochements.



Un débroussaillage est à prévoir au niveau de l’ouvrage 149 par le lot 1 – date de réalisation à convenir à la reprise des travaux.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l’érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l’Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Ouvrages 190, 121, 217 et 140 :**



La jonction entre les ouvrages 190 (canalisation de diam 500mm) et le fossé à redents 140 est techniquement compliqué.

Voir la possibilité de supprimer la canalisation et de la remplacer par un caniveau de type 90*30*30 le long du talus existant.

Le chemin (121) doit être contrepenté vers le talus et de ce fait canaliser les eaux vers le fossé. Le raccord entre 2 fossés est plus simple qu'entre canalisation et fossé.

De plus en cas d'arrivée d'une grande quantité d'eau à l'entrée de la canalisation 190 le risque de débordement sur la route serait plus élevé qu'à l'entrée d'un fossé/caniveau ouvert

- **Visite sur les ouvrages 140 et 142-143 -fossés trapézoïdaux à redans**

La dépose de 2 rangs de vignes sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages.

Pour le n°140, la dépose se fera au niveau d'une pointe par 1 rang et quelques pieds puis 2 rangs. Au démarrage du fossé, création d'une nouvelle pointe pour décaler le démarrage du rang.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles Maîtrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS PROJET

Légende

- | | | | |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Reprise entrée au champ | Buse | Fossé | Ru de Nesles |
| Avaloir dépierré | Caniveaux béton trapézoïdaux spécifiques | Fossé - installation grands redents | Ru de la Butte Blanche (intermittent) |
| Bassin de tamponnement | Chemin bétonné profilé | Fossé - installation petits redents | |
| Chemin reprofilé V spécifique | Chemin reprofilé avec pente unique | Fossé à redent | |
| Création de seuils enrochés | Renforcement du lit par empierrement | Nueue enherbée | |

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réunion sur site le jeudi 9 novembre à 9h30 pour l'avancée des travaux du bassin n°2



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

